

DÉLIBÉRATION N° 20-027 : RENOUELEMENT 2020 - RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres de la Commission des impôts directs et présente à ces derniers la liste pour la nomination des commissaires titulaires et suppléants.
Délibération votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 20-028 : ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire, Président du bureau de vote, rappelle que l'objet de la séance est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Ont obtenu :

M. Eric CUER	:	15	voix	M. Philippe REYMONDON	:	15	voix
Mme Christine DENIS	:	15	voix	Mme Sabrina JULIEN-RAOULT	:	15	voix
M. Didier MAZZINI	:	15	voix	M. Thierry ROCHETTE	:	15	voix

Après avoir voté, le Conseil Municipal :

- **ÉLIT**

Titulaires

M. Eric CUER
Mme Christine DENIS
M. Didier MAZZINI

Suppléants

M. Philippe REYMONDON
Mme Sabrina JULIEN-RAOULT
M. Thierry ROCHETTE

qui ont obtenu la majorité absolue et qui sont proclamé(e)s élu(e)s en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-029 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune auprès du Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche. Il propose de nommer M. Thierry ROCHETTE.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-030 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – CCAS ACHAT MASQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire et en particulier l'achat des masques aurait dû être prise en charge par le budget du CCAS.

Aussi, pour compenser cette dépense imprévue, il propose de diminuer la participation déjà votée au budget communal 2020 de 6 000 €. Elle passe donc de 30 000 € à 24 000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-031 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les montants de certaines subventions aux associations qui ont été votées au Budget Primitif 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-032 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BP 2020 – ANNULATION TITRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 6 860 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 790 €
Article 6745 - Subventions aux personnes de droit privé		+ 5 070 €

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-033 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération votée à l'unanimité.

